

Nombre de membres	14
En exercice :	14
Présents	11
Votants par procuration	1
Absents	2
Total des votes	12

7. Finances locales
7.10 divers

L'an deux mille vingt-quatre le seize septembre à 17h30, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du dix septembre se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Francis COUREL

PRÉSENTS : M. Patrice BONVOISIN, M. Vladimir HANGARD, Mme Isabelle DUONG, M. Alexis DARMOIS, Mme Florence GAUTIER, M. Christophe CANTELOUP, Mme Brigitte DUTILLOY, M. Julien TIMON, M. Marie-Jean DOUYERE, M. Francis COUREL, M. Bertrand SIMON

EXCUSE : Mme DE ANDRES, M. MARIE, M. PLATEL

PROCURATION : Mme DE ANDRES à M. BONVOISIN

Del_0066_2024 Attribution d'une subvention à l'Office Municipal des Sports de Pont-Audemer pour l'année 2024

La Communauté de Communes, dans le cadre de ses compétences en matière d'action sociale et notamment dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre de sa politique éducative, sociale, culturelle et sportive à l'échelle du territoire soutient les initiatives visant à promouvoir l'accès au sport pour tous.

À ce titre, l'Office Municipal des Sports de Pont-Audemer a déposé une demande de subvention pour accompagner le développement de sections spécifiques dédiées aux handisports et au sport-santé. Ces initiatives répondent à un besoin identifié sur le territoire, notamment en faveur des personnes en situation de handicap. La présente délibération vise à octroyer une subvention de 10 000 euros à cet effet.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-10 et L5215-1 et suivants,
VU la délibération du Conseil Communautaire n°100-2022 du 29 septembre 2022 fixant les délégations du conseil au bureau exécutif,

VU les statuts de la communauté de communes, notamment la compétence en matière d'action sociale ;

VU la délibération du bureau n°042-2024 du 24 juin 2024 fixant les subventions aux associations,

VU la demande de subvention présentée par l'Office Municipal des Sports de Pont-Audemer pour le développement des sections handisports et sport-santé ;

CONSIDÉRANT la volonté d'élaborer et de mettre en œuvre une politique éducative, sociale, culturelle et sportive, favorisant l'inclusion et l'accès aux services pour tous ;

CONSIDÉRANT l'importance de développer des sections handisports et sport-santé pour promouvoir l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein des clubs sportifs de Pont-Audemer ;

CONSIDÉRANT l'élan des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, qui offre une opportunité de renforcer l'accès au sport pour tous ;

CONSIDÉRANT que l'Office Municipal des Sports de Pont-Audemer développe, avec les associations sportives de Pont-Audemer, des sections sport-santé et handisports ;

CONSIDÉRANT que l'octroi de cette subvention permettra de développer les sections sport-santé et handisports sur le territoire ;

*Le Bureau Communautaire,
Après en avoir délibéré,*

*A l'unanimité,
Décide,*

- **D'ACCORDER** une subvention de 10 000 euros à l'Office Municipal des Sports de Pont-Audemer au titre de l'année 2024 pour le développement des sections handisports et sport-santé dans les clubs sportifs de Pont-Audemer.
- **DE CHARGER** le Président, ou son représentant, de l'exécution de la présente délibération et de procéder au versement de la subvention.

Pont-Audemer, le 16 septembre 2024

Le Président

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure


Francis COUREL

